

Attribution 2019 au Directeur général

Le Conseil d'administration de Faurecia, lors de sa réunion du 9 octobre 2019, a décidé¹, sur proposition du Comité des rémunérations, l'attribution maximum de 1.147.260 actions de performance aux membres du *Group Leadership Committee*, dont un maximum de 56.220 actions de performance au Directeur général (étant précisé qu'en cas de réalisation des objectifs cibles, le nombre d'actions à livrer sera de 43.250).

Les actions de performance sont soumises en intégralité à des conditions de performance internes et externe. Ces conditions sont, pour l'attribution 2019, les suivantes :

- à hauteur de 60 % de l'attribution, une condition de performance interne portant sur le niveau du résultat net après impôt (les crédits d'impôts exceptionnels étant exclus) du Groupe de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, avant prise en compte des plus-values de cessions d'actifs et des variations de périmètre, tel qu'arrêté par le Conseil d'administration (« **Résultat Net 2021** »), comparé au même résultat prévu pour le même exercice par le plan à moyen terme du Groupe examiné par le Conseil d'administration à la date d'attribution des actions (« **Résultat Net PMT** ») ;
- à hauteur de 10 % de l'attribution, une condition de performance interne en matière de responsabilité sociale et environnementale liée à la mixité homme/femme (% de femmes) au sein de la catégorie des « managers et professionnels » du Groupe au 31 décembre 2021 ;
- à hauteur de 30 %, une condition de performance externe relative au niveau de croissance du revenu net par action de Faurecia mesurée entre l'exercice 2018 et l'exercice 2021 (« **BNPA Faurecia** ») et comparée à la croissance pondérée pour la même période d'un groupe de référence constitué de 12 équipementiers automobiles mondiaux comparables² (« **BNPA de Référence** »).

Les objectifs des conditions de performance internes et externe décrites ci-dessus figurent en Annexe 1.

Une condition de présence de quatre ans pour l'attribution définitive, identique à l'ensemble des bénéficiaires, s'applique (sauf exceptions), étant précisé que le plan ne comporte pas de période de conservation.

Le Directeur général doit conserver, sous la forme nominative et jusqu'à la cessation de ses fonctions, 30 % des actions définitivement acquises au titre de la présente attribution, étant précisé que cette obligation de seuil en pourcentage par plan cesse de s'appliquer dès lors que le Directeur général détient un nombre d'actions correspondant à trois ans de rémunération brute de base en prenant en compte tous les plans d'ores et déjà acquis. Une obligation similaire est prévue pour les membres du Comité Exécutif (autres que le Directeur général), étant précisé que le pourcentage de détention est fixé à 20 % des actions définitivement acquises et que cette obligation cesse de s'appliquer dès lors que le nombre d'actions détenues correspond à un an de rémunération brute de base.

¹ Attribution décidée sur la base de la 23^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 28 mai 2019.

² Le groupe de référence est composé des équipementiers automobiles européens et nord-américains suivants : Adient (Irlande/USA), Aptiv (ex Delphi) (USA), Autoliv (Suède), Autoneum (Suisse), Borg Warner (USA), Continental (Allemagne), Hella (Royaume-Uni), Lear (USA), Magna (Canada), Plastic Omnium (France), Tenneco (USA), Valeo (France).

Annexe 1

Objectifs des conditions de performance internes et externe

- Condition de performance interne portant sur le niveau du résultat net après impôts
 - Minimum : Résultat Net 2021 = 90 % du Résultat Net PMT ;
 - Cible : Résultat Net 2021 = Résultat Net PMT ;
 - Maximum : Résultat Net 2021 \geq 110 % Résultat Net PMT.

- Condition de performance interne RSE mixité
 - Minimum : -1 point ;
 - Cible : 100 % de l'objectif ;
 - Maximum : \geq +2 points.

- Condition de performance externe portant sur le BNPA Faurecia
 1. BNPA de Référence \leq - 20 % (donc négative)
 - Minimum : BNPA Faurecia = 125 % BNPA de Référence ;
 - Cible : BNPA Faurecia = BNPA de Référence ;
 - Maximum : BNPA Faurecia \geq 75 % BNPA de Référence.

 2. 20 % < BNPA de Référence < +20 %
 - Minimum : BNPA Faurecia > BNPA de Référence – 5 points ;
 - Cible : BNPA Faurecia = BNPA de Référence ;
 - Maximum : BNPA Faurecia \geq BNPA de Référence + 5 points.

 3. BNPA de Référence \geq + 20 %
 - Minimum : BNPA Faurecia = 75 % BNPA de Référence ;
 - Cible : BNPA Faurecia = BNPA de Référence ;
 - Maximum : BNPA Faurecia \geq 125 % BNPA de Référence